

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016_098

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

*L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine
BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François
FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan
MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU,
Gilbert ROURE

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle
BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis
DURAND, Yves Elie LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC
HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

**Objet: Avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Cévennes
au Mont Lozère - DE_2016_098**

Considérant la délibération 2016_068 de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère concernant
une modification des statuts de cette dernière ;

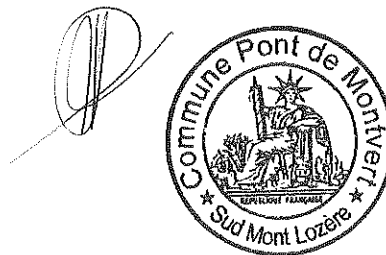
Considérant le courrier adressé en mairie le 26/07/2016 demandant à la commune de se prononcer sur cette
proposition de modification des statuts,

Considérant qu'il convient de régulariser les statuts de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
dans le cadre de l' "aménagement et entretien des chemins de randonnée" et "aménagement et gestion des sites
suivants", en y ajoutant les sentiers de petites randonnées inscrits dans le topoguide de Vialas, les nouveaux sentiers
du périmètre communautaire et la modification du Syndicat Intercommunal Syndical du Mont Lozère;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un **AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Cévennes au
Mont Lozère, telle qu'explicitée dans la délibération ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/09/2016 048-200057594-20160908-DE_2016_098-DE